



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, À LA SALLE WILLIE-  
CYR, LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023 À 19h00.**

**Sont présent(e)s :**

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller :	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller :	siège n° : 3
Mme Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4

Monsieur Éric Doyle, directeur général secrétaire-trésorier

**Sont absent(e)s :**

M <sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège no : 6

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00

22 personnes sont présentes à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023
4. CONSEIL MUNICIPAL
  - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
  - 6.2. Dépôt des états financiers au 30 novembre 2023
  - 6.3. Dépôts des résultats financiers comparatifs 2021-2022-2023
  - 6.4. Avis de motion règlement 2023-04 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2024
  - 6.5. Autorisation de signer des procurations pour le maire de la municipalité de Baie-Trinité
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. Adoption du budget 2024 de la régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 10.1. Demande de commandite de La Guignolée

- 10.2. Demande de commandite pour l'album des finissants 2023-2024 du Centre Éducatif l'Abri de Port-Cartier
- 10.3. Demande de commandite de la Maison des Jeunes L'Authentique pour la journée du Père-Noël du 16 décembre 2023
- 10.4. Nomination d'un représentant pour le réseau biblio de la Côte-Nord
- 10.5. Demande d'un montant annuel pour la Bibliothèque de Baie-Trinité et retrait du coût de la carte de membre et des frais de retard
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-03 pour ententes relatives aux travaux municipaux
  - 11.2. Approbation du Procès-Verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 22 novembre 2023
  - 11.3. Demande de dérogation pour le lot 6 090 347 situé au 28, rue Monique à Baie-Trinité
  - 11.4. Demande de levée d'interdiction pour la construction d'une résidence de touriste sur le lot 6 090 629
  - 11.5. Démission d'un membre du Comité Consultatif en Urbanisme
  - 11.6. Nomination d'un membre du Comité Consultatif en Urbanisme
  - 11.7. Reconnaissance et acceptation de la participation de la MRC de Manicouagan à une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne
- 12. VARIA
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2023-12-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2023-12-02 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**4.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Maire :** Il souhaite de joyeuses fêtes à tous.

Il précise aussi qu'à la période de questions, qu'il n'y aura pas de questions au sujet de la guignolée. Il précise aussi que la plainte qui a été faite à Sureté du Québec à ce sujet, ne vient pas de la municipalité.

**Conseillers :**

Monsieur Bernard Jourdain tient à souligner le travail de monsieur André Dubé auprès de la guignolée. Merci monsieur Dubé!



## 5.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

2023-12-03

### 6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2023, au montant de 49 142.62 \$ et d'autoriser le paiement;

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-12-04

### 6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2023

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 30 novembre 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-12-05

### 6.3 DÉPÔTS DES RÉSULTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2021-2022-2023

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers exigés en vertu de l'article 176.4 du Code municipal.

REVENUS				
	nov-23	Budget 2023	2022	2021
Taxes	726 688.98 \$	698 828.00 \$	631 676.00 \$	671 577.00 \$
Tenant lieu de taxes	0.00 \$	112 408.00 \$	126 802.00 \$	145 127.00 \$
Transferts	0.00 \$	743 164.00 \$	637 363.00 \$	407 617.00 \$
Services rendus	62 437.53 \$	59 285.00 \$	126 795.00 \$	62 685.00 \$
Imposition de droits	14 121.94 \$	14 500.00 \$	11 365.00 \$	11 387.00 \$
Autres	2 650.43 \$	6 100.00 \$	20 036.00 \$	39 762.00 \$
<b>Totaux</b>	<b>805 898.88 \$</b>	<b>1 634 285.00 \$</b>	<b>1 554 037.00 \$</b>	<b>1 338 155.00 \$</b>
CHARGES				
	nov-23	Budget 2023	2022	2021
Administration générale	261 221.63 \$	322 833.00 \$	381 490.77 \$	340 145.00 \$

Sécurité publique	93 270.23 \$	104 866.00 \$	106 327.00 \$	123 758.00 \$
Transport	357 494.68 \$	369 311.00 \$	412 757.00 \$	390 617.00 \$
Hygiène du milieu	118 397.73 \$	129 819.00 \$	109 307.00 \$	381 755.00 \$
Santé et Bien-Être	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Urbanisme et dév.	58 744.29 \$	77 488.00 \$	72 333.00 \$	28 955.00 \$
Loisirs et culture	101 463.85 \$	31 735.00 \$	37 866.00 \$	50 425.00 \$
Frais de financement	49 173.35 \$	32 233.00 \$	37 163.00 \$	116 532.00 \$
<b>Totaux</b>	<b>1 039 765.76 \$</b>	<b>1 068 285.00 \$</b>	<b>1 157 243.77 \$</b>	<b>1 432 187.00 \$</b>

2023-12-06

**6.4. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-04 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2024**

Mme Thérèse Gendreau donne avis de motion qu'à une séance subséquente portant exclusivement sur le sujet en rubrique, le règlement « Règlement 2023-04 portant sur les prévisions budgétaires, taxations et tarifications pour l'année 2024 » sera adopté. Le projet de règlement sera adopté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-12-07

**6.5. AUTORISATION DE SIGNER DES PROCURATIONS POUR LE MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ces opérations, la municipalité doit souvent communiquer avec les diverses instances gouvernementales, tant fédérales que provinciales;

**ATTENDU QUE** pour des raisons diverses, les personnes autorisées à communiquer avec les diverses instances gouvernementales ne sont pas toujours disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

**QUE** monsieur Étienne Baillargeon, maire, soit autorisé à faire des procurations dans les diverses instances gouvernementales fédérales et provinciales;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-12-08

**7.1 MANDAT À LA MRC MANICOUAGAN À SIGNER L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre M-19.3), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la *Loi sur la police*, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté assure des services de police sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie de l'entente de services à intervenir entre la MRC de Manicouagan et le ministre de la Sécurité publique a été acheminée à chacune des municipalités locales.

Sur motion de M. Yvan Thibeault, il est proposé et majoritairement résolu que la municipalité de Baie-Trinité mandate la MRC de Manicouagan à signer



l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de ladite MRC.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-12-09

### 9.1. ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

**ATTENDU QUE** la Régie de Gestion des Matières résiduelles de Manicouagan a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023;

**ATTENDU QUE** le budget 2024 se lit comme suit :

	BUDGET R.G.M.R.M.	
	2023	2024
<b>REVENUS</b>		
Quoteparts	(3 349 356)	(3 452 339)
Subvention	(1 559 706) \$	(1 423 500)
Services rendus	(1 728 263)	(1 843 033)
Intérêts sur placement	(15 000)	(50 000)
Magasin	(215 000)	(235 000)
Affectation de surplus	(350 000) \$	(400 000)
<b>Total des revenus</b>	<b>(7 217 326)</b>	<b>(7 403 872)</b>
<b>Dépenses</b>		
Salaires et charges sociales	1 569 618	1 618 944
Transport et communications	591 538	618 200
<b>Services prof, tech et autres</b>		
Contrat Collecte	1 017 213	1 252 946
Autres services prof, tech	920 250	946 210
Autres	14 000	15 000
Location et entretien réparation	343 144	410 500
<b>Biens non durables</b>		
Essence et diesel	214 225	219 500
Huile à chauffage	103 118	95 000
Électricité	71 100	67 000
Autres	138 718	130 850
Intérêts sur la DLT	317 703	456 386
Redevance	282 803	277 940
Mauvaises créances	300	300
Subvention (Comité vigilance)	57 000	57 000
Frais post fermeture	170 000	212 500
Remboursement de capital	1 406 596	1 025 596
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 217 326,00</b>	<b>7 403 872</b>

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

**QUE** la Municipalité du village de Baie-Trinité adopte et approuve le budget de la Régie de Gestion des Matières résiduelles de Manicouagan pour l'année 2024.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-12-10

### 10.1 DEMANDE DE COMMANDITE DE LA GUIGNOLÉE 2023

**ATTENDU QUE** le jeudi 7 décembre a eu lieu la collecte de denrées et des sommes d'argent pour les plus démunis par la Guignolée de Baie-Trinité;

**ATTENDU QUE** dans la Municipalité de Baie-Trinité, des bénévoles contribuent à la cause et organisent la collecte de fonds et de denrées;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-Trinité est sollicitée pour s'impliquer financièrement dans l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité accepte de contribuer financièrement à l'événement en offrant une somme de 500.00\$ taxes incluses pour l'achat de bons alimentaire pour les plus démunis, le chèque sera remis à Épicerie Dubé et Fils Inc.;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2023-12-11 10.2 DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS 2023-2024 DU CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI DE PORT-CARTIER**

**ATTENDU QUE** le comité de l'album des finissants du Centre Éducatif L'Abri de Port-Cartier nous demande une contribution monétaire sous la forme de l'achat d'un espace publicitaire dans l'album des finissants 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité achète un espace publicitaire de 1/8 de page aux coûts de 45\$ dans l'album des finissants 2023-2024 du CELA.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2023-12-12 10.3 DEMANDE DE COMMANDITE DE LA MAISON DES JEUNES L'AUTHENTIQUE POUR LA JOURNÉE DU PÈRE-NOËL DU 16 DÉCEMBRE 2023**

**ATTENDU QUE** la Maison des jeunes « L'Authentique » de Baie-Trinité sollicite la Municipalité afin de contribuer financièrement à l'achat de cadeau pour les enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité accepte de contribuer financièrement à l'événement en offrant 360.00 \$ taxes incluses pour l'achat de présents pour les enfants;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2023-12-13 10.4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

**QUE** Mme Thérèse Gendreau soit nommée représentante de la bibliothèque de Baie-Trinité affiliée au CRSBP de la Côte-Nord.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2023-12-14 10.5. DEMANDE D'UN MONTANT ANNUEL POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE BAIE-TRINITÉ ET RETRAIT DU COÛT DE LA CARTE DE MEMBRE ET DES FRAIS DE RETARD**

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque de Baie-Trinité doit effectuer certains achats afin de permettre le bon déroulement de ses activités;

**ATTENDU QU'** afin de faciliter les achats courants, il serait plus efficace que l'employé de la bibliothèque est un budget à sa disposition;

**ATTENDU QUE** les achats courants comprennent l'achat de livres, l'achat de fourniture de bureau et l'achat de fournitures pour les activités;



**ATTENDU QUE** la bibliothèque supprime les frais des cartes de membres et des frais de retard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

**QUE** le budget pour les achats courants de la bibliothèque municipale soit de 500.00\$ annuellement et sera versé sous forme de petite caisse de 100.00\$ renouvelable jusqu'à concurrence du budget alloué;

**QUE** le conseil accepte le budget pour les achats courants et de supprimé les frais pour les cartes de membre et de retard sur les emprunts de livres;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2023-12-15 11.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-03 POUR ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

M. Bernard Jourdain, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 2023-03 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux sera adopté.

M. Yvan Thibeault , dépose le projet de règlement 2023-03. Une copie du projet de règlement 2023-03 sera annexée avec ce procès-verbal.

**2023-12-16 11.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME DU 22 NOVEMBRE 2023**

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) s'est réuni le 22 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 22 novembre 2023

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2023-12-17 11.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT NO 6 090 347, SITUÉE AU 28, RUE MONIQUE À BAIE-TRINITÉ**

**ATTENDU QUE** cette demande est pour régulariser un garage dont la superficie est passée à 64.61 m<sup>2</sup> à la suite d'un agrandissement ce qui va l'encontre de l'article 6.2.2 alinéas 6 qui stipule que la superficie ne doit pas excéder 80% de la superficie du bâtiment principal soit 49.85 m<sup>2</sup>;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

**DE** refuser la demande de dérogation pour les motifs suivant :

1. La superficie du garage est supérieure à ce que la réglementation le permet.
2. Le revêtement extérieur et de toiture est non-conforme à la réglementation.
3. La demande de permis a été remplie après que les travaux ont été effectués

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-12-18

**11.4. DEMANDE DE LEVÉE D'INTERDICTION POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISTE SUR LE LOT  
6 090 629**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande qui consiste à faire lever l'interdiction pour la construction d'une résidence de touriste sur le lot 6 090 629, dans le secteur de Pointe-des-Monts ;

**CONSIDÉRANT QUE** la future résidence de touriste se trouve dans une zone de contrainte E et que pour construire, il faut une étude hydraulique de type 1, conformément au règlement 2016-1002.

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a fourni une étude hydraulique de type 1 conforme au règlement 2016-1002, laquelle conclut qu'il est possible de construire dans la zone de contrainte E ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour émettre le permis de construction l'inspecteur en bâtiment doit avoir une résolution du conseil levant l'interdiction.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la construction de la résidence de touriste et à la demande de levée de l'interdiction.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Bernard Jourdain

**QUE** les membres du conseil acceptent la levée d'interdiction de construire une résidence de touriste sur le lot 6 090 629

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

2023-12-19

**11.5. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN  
URBANISME**

**ATTENDU QUE** l'article 9 du règlement numéro 2001-04 portant sur la création d'un comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) mentionne que les personnes-ressources du comité doivent être nommées par résolution;

**ATTENDU QUE** monsieur Marcel Poulin a remis sa lettre de démission au conseil municipal pour le comité consultatif en urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Yvan Thibeault

**QUE** le conseil accepte la démission de monsieur Marcel Poulin au comité consultatif en urbanisme

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

2023-12-20

**11.6. NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN  
URBANISME**

**ATTENDU QUE** l'article 9 du règlement numéro 2001-04 portant sur la création d'un comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) mentionne que les personnes-ressources du comité doivent être nommées par résolution;

**ATTENDU QU'**un siège est vacant au comité consultatif en urbanisme :

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Michel Paquet



**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité nomme monsieur Bernard Poulin pour siéger sur le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) en tant que représentant citoyen.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-12-21

### **11.7. RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN À UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE ÉOLIENNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Manicouagan a adopté trois résolutions portant les numéros 2023-152, 2023-153 et 2023-154, en date du 8 septembre 2023, énonçant son intention de participer à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne conformément à sa compétence prévue à l'article 111 de la Loi sur les compétences municipales, dans le cadre de projets déposés conjointement entre la MRC et trois producteurs privés en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro A/O 2023-01 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 septembre 2023, la MRC a notifié la municipalité de son intention de participer à l'exploitation d'une telle entreprise de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne conformément à l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de pourvoir aux sommes requises à sa participation financière à ce projet éolien, la MRC entend procéder à un emprunt, lequel demeure sujet à l'approbation des autorités compétentes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil de la municipalité reconnaisse et accepte la participation de la MRC à l'entreprise de production d'électricité mentionnée au préambule ainsi que l'emprunt y étant afférent et accepte, au besoin, de se porter caution des obligations qui en découle ;

**QUE** monsieur Éric Doyle, directeur général soit autorisé à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

### **13. VARIA**

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Yvan Chouinard** : demande pourquoi dans le tableau comparatif, il y a une différence de 70 000\$ avec le budget dans les loisirs et culture.

**Mme Line Larouche** : Tiens à remercier les gens qui ont donné à la guignolée, grâce à ces dons ils ont amassé une somme de 3035.00 \$ et ont pu aider 31 familles.

**Mme Lison Lefrançois** : demande s'il y a un comité de loisir et remercie la municipalité au nom de la maison des jeunes l'Authentique.

**M. Marc Boucher** : il demande s'il y a du nouveau concernant les eaux usées.

**Mme Yolaine Lefrançois** : demande s'il y a un commissaire à l'assermentation à la municipalité.

**Mme Monique Cassivi** : demande si le téléphone dans la salle sera réparé un jour.



**M. Georges Gagnon** : demande à avoir le rapport financier 2021 que monsieur Provencher ne lui a jamais remis.

**2023-12-22 15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain  
DE lever l'assemblée, il est 19h30

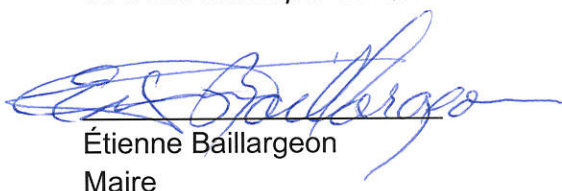


Étienne Baillargeon  
Maire



Éric Doyle  
Directeur général secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.



Étienne Baillargeon  
Maire